KATIVIK
ᐃᖃᕐᓗᐅᑎᓕᓇᓂᕐᒥᒃ ᐱᓇᓱᐊᕐᑕᒃ
Transportation Department
Service des transports

## Airport Operations and Maintenance

# SMS Bulletin

## Date: 22/02/2021 Bulletin #: 14

## Sujet: Obligations du responsable d'un déversement accidentel

Selon l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), « Nul ne peut rejeter un contaminant dans l'environnement. » Ainsi, **peu importe la quantité de contaminant déversé, l'utilisateur se doit de déclarer et de récupérer l'entièreté du contaminant.**

L'article 70.5.1 de la LQE stipule que « **Quiconque est responsable d'un rejet accidentel de matières dangereuses dans l'environnement est tenu de les récupérer sans délais et d'enlever toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.** » Le responsable d'un déversement doit prendre en charge la réhabilitation complète du site jusqu'à l'atteinte des critères applicables selon la législation en vigueur. Les matériaux contaminés devront être acheminés dans un centre de traitement autorisé, aux frais du responsable.

**Le responsable est tenu de récupérer le contaminant avant de quitter l'aéroport**

En cas de déversement accidentel, voici la procédure à suivre :

1. Contenez le déversement pour empêcher le produit de se répandre dans l'environnement.
2. Sécurisez le site pour s'assurer que le produit déversé ne menace pas la sécurité des employés et du public.
3. Récupérez le contaminant en utilisant le matériel contenu dans les trousses de déversement.
4. Déclarez le déversement, dans les plus brefs délais, à la personne responsable au sein de votre organisation.
5. Déclarez le déversement, dans les plus brefs délais, à KRG Transports.

| | |
|---|---|
| Rachel Paris | Édith Sénéchal |
| Spécialiste en environnement | Coordonnatrice en environnement |
| rparis@krg.ca | esenechal@krg.ca |
| 819 964 2961 ext. 2347 | 819 964 2961 ext. 2421 |

6. Disposez des matières contaminées dans un centre de traitement autorisé.

**En aucun cas, les employés de l'aéroport ne prendront la responsabilité de nettoyer un déversement.** Une trousse de déversement contenant les items nécessaires est disponible à proximité des installations de ravitaillement (FCNQ ou Air Inuit, selon les sites). KRG Transports peut aussi mettre à disposition une trousse de déversement moyennant des frais.

---

Ian Darling AAE, Director
Transportation Department
Kativik Regional Government